

PROCÈS-VERBAL DE LA QUARANTE-QUATRIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE LE 20 MARS 2025, À COMPTER DE 8H30
PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX ET À LA SALLE GRT

Sont présents :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau (en présence)
- M^e Marcel-Olivier Nadeau, vice-président (en présence)
- M^e Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- M^e Karine Beaudry
- M^e Rémi Bourget (en présence)
- M^e Extra Junior Laguerre
- M^e Régis Boisvert
- M^e Caroline Gagnon
- M^e Elhadji Madiara Niang
- M^e Maxime Bernatchez
- M^e Élisabeth Jutras
- M^e Simon Tremblay
- M. Pierre Delisle
- M^{me} Nancy Potvin
- M^{me} Diane Sicard-Guindon

Est absent :

- M. Gérald Belley

Autres participants :

- M^e Catherine Ouimet, directrice générale (en présence)
- M^e André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre (en présence)
- M. Tristan Gassert, attaché au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale (en présence)

Secrétaire de la séance :

- M^e Sylvie Champagne (en présence)
-

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Le point 7.6 « Plan d'action du Barreau du Québec pour la promotion et l'intégration de la justice réparatrice – Horizon 2025-2027 » est déplacé dans la section des dossiers stratégiques au point 2.2.

Les membres adoptent l'ordre du jour avec la modification soumise.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

- 1.1 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 1.2 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 31 JANVIER, 6, 17 ET 18 FÉVRIER 2025**
- 1.3 **RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE**
- 1.4 **RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**
2. **DOSSIERS STRATÉGIQUES**
 - 2.1 **ARBITRAGE AUX PETITES CRÉANCES**
 - 2.2 **PLAN D'ACTION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR LA PROMOTION ET L'INTÉGRATION DE LA JUSTICE RÉPARATRICE – HORIZON 2025-2027**
3. **POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP**
 - 3.1 **RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES**
 - 3.2 **TABLEAU DE BORD**
 - 3.3 **PROJET DE LOI 91**
4. **GOUVERNANCE**
5. **PROTECTION DU PUBLIC**
 - 5.1 **DOSSIERS EXERCICE ILLÉGAL**
 - 5.2 **DOSSIER [REDACTED]**
 - 5.3 **DEMANDE DE RÉINSCRIPTION ET DE LIMITATION VOLONTAIRE**
6. **TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS**
7. **DOSSIERS INSTITUTIONNELS**
 - 7.1 **SUIVI DU CONSEIL DES SECTIONS**
 - 7.2 **FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LES DEMANDES DE DÉLIVRANCES DE PERMIS, DEMANDES D'AUTORISATIONS SPÉCIALES ET DEMANDES DE RÉVISION DE PERMIS**
 - 7.3 **NOMINATIONS - COMITÉ DE CANDIDATURES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CAIJ**
 - 7.4 **STÉNOGRAPHES - SUIVI DE L'ÉTUDE SUR LES ENJEUX ET OPPORTUNITÉS DE LA PRATIQUE DE LA STÉNOGRAPHIE**
 - 7.5 **COMITÉ AVISEUR - ENQUÊTEUR EXERCICE ILLÉGAL**

- 7.6 OCTROI DU TITRE D'AVOCAT À TITRE POSTHUME
- 7.7 ÉVALUATION DE PERFORMANCE ET DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (HUIS CLOS)
- 8. DIVERS
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 14 MARS 2025
- 9.4 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 10 FÉVRIER 2025
- 9.5 DÉCISION DU COMITÉ DES REQUÊTES DU 10 FÉVRIER 2025
- 9.6 DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU 26 FÉVRIER 2025
- 9.7 DÉCISION DU COMITÉ DES REQUÊTES DU 5 MARS 2025

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 31 JANVIER ET 6, 17 ET 18 FÉVRIER 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 31 janvier et 6, 17 et 18 février 2025.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 31 janvier et 6, 17 et 18 février 2025.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

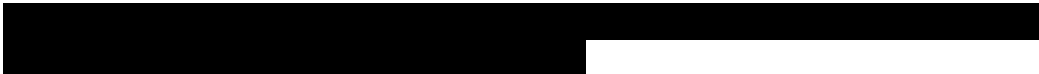
Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités.

Elle invite les membres à lui poser des questions.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M^e Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale et souligne certains points :



- 
- 
- **Négociation - convention collective des professionnels syndiqués** : M^e Ouimet fait rapport de l'état des négociations. Une journée de grève aura lieu le 26 mars prochain.

Elle répond aux questions des membres.

- **Campagne de communication - modes alternatifs de facturation** : Une campagne de communication pour mettre de l'avant les modes alternatifs de facturation. Un groupe de travail composé de membres du Conseil d'administration sera créé pour aider avec les orientations (Mes Élisabeth Jutras, Maxime Bernatchez, Rémi Bourget et André-Philippe Mallette).
- **Campagne institutionnelle** : Elle réfère les membres au bilan déposé. Elle est très fière du succès de ces campagnes. Le bilan des campagnes de la dernière année est extrêmement positif et les indicateurs que nous avons mesurés avec l'aide de *Léger* nous permettent de confirmer que nous avons augmenté la notoriété de la mission du Barreau par 11 points. Elle souligne le travail soutenu de l'équipe des communications et de nos partenaires créatifs pour ces campagnes.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport d'activités.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques.

Livre blanc des frais de la justice

Ce point est reporté à une prochaine séance.

Encadrement des parajuristes

M^e Catherine Ouimet discute de l'état du dossier.

La note détaillant la proposition du Barreau du Québec a été transmise au ministère de la Justice. Le MJQ devrait fournir leurs commentaires d'ici un mois. La Chambre des notaires du Québec est également consultée. Des commentaires préliminaires ont été fournis. Nous attendons la position officielle de la Chambre des notaires du Québec.

En réponse à la question d'un membre, elle répond qu'advenant une réception favorable du ministère de la Justice, on pourrait envisager une mise en œuvre de l'encadrement sur une période d'une année.

Entité représentative

Madame la bâtonnière Catherine Claveau fait état du suivi du dossier :

[REDACTED]

[REDACTED]

Aide juridique

[REDACTED]

États généraux de la Justice

Le Barreau du Québec et l'IQRDJ discutaient de ce dossier jusqu'à tout récemment. L'IQRDJ a décidé de suspendre l'étude du dossier jusqu'à l'automne. Les motifs invoqués au soutien de cette suspension : le cadre budgétaire trop restrictif et l'implication des ordres professionnels dans la gouvernance et les chantiers portant atteinte à leur indépendance. Me Ouimet rappelle que le budget initialement proposé était très important et devait être révisé. Relativement aux chantiers, les ordres professionnels ont le souci de ne pas dépenser pour des sujets déjà étudiés dans le passé (par exemple la situation des parajuristes).

Madame la bâtonnière Claveau ajoute que le Barreau du Québec et la Chambre des notaires du Québec ont transmis une lettre conjointe pour souligner la surprise vis-à-vis de la suspension des travaux et les motifs invoqués et la volonté des ordres professionnels de continuer la réflexion.

2.1 ARBITRAGE AUX PETITES CRÉANCES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Ouimet soumet aux membres du Conseil d'administration le plan d'amélioration du programme d'accréditation d'arbitrage aux petites créances.

En réponse à la question d'une membre, elle ajoute qu'il n'existe pas encore de données relativement à la satisfaction des justiciables ayant bénéficié des services d'arbitrage. Le MJQ a prévu sonder les citoyens à cet égard.

2.2 PLAN D'ACTION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR LA PROMOTION ET L'INTÉGRATION DE LA JUSTICE RÉPARATRICE – HORIZON 2025-2027

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 21 février 2025 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la deuxième orientation du plan stratégique 2022-2026;

CONSIDÉRANT les travaux effectués par le groupe de travail sur la justice réparatrice;

D'ADOPTER le Plan d'action du Barreau du Québec pour la promotion et l'intégration de la justice réparatrice – horizon 2025-2027.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.2 TABLEAU DE BORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.3 PROJET DE LOI 91

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Sylvie Champagne résume les commentaires proposés.

Les membres du Conseil d'administration émettent certains commentaires :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Les membres sont favorables au projet de loi qui vise un meilleur accès à la justice.

Les membres du Conseil d'administration adoptent le tableau des commentaires, sous réserve des commentaires formulés par le Conseil d'administration.

Le Barreau du Québec est invité aux travaux de la commission le 26 mars à 17h30.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 10 mars 2025 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi n°91 à l'Assemblée nationale;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi n°91;

D'APPROUVER le tableau des commentaires à titre de position du Barreau du Québec;

DE PARTICIPER aux consultations particulières de la Commission des institutions.

4. GOUVERNANCE

Inf : Ce point n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

5. PROTECTION DU PUBLIC

5.1 DOSSIERS EXERCICE ILLÉGAL

5.1.1 [REDACTED]

Inf :

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.1.2 [REDACTED]

Inf : [REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

5.2 DOSSIER [REDACTED]

Inf : [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la lettre transmise et le projet de réponse proposé;

D’APPROUVER le projet de réponse à la correspondance du [REDACTED]

5.3 DEMANDE DE RÉINSCRIPTION ET DE LIMITATION VOLONTAIRE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations soumises.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 13 mars 2025 préparé par M^e Anne-Sophie Jolin, conseillère à l'Inspection professionnelle;

CONSIDÉRANT la requête en réinscription du Requérant;

CONSIDÉRANT que le Requérant désire être réinscrit au 1^{er} avril 2025;

CONSIDÉRANT le Consentement à limiter volontairement sa pratique signé par le Requérant conformément à l'article 55.0.1 du *Code des professions*;

CONSIDÉRANT le rapport d'entrevue orale structurée en droit de la jeunesse indiquant que le Requérant possède des compétences sécuritaires dans ce domaine;

CONSIDÉRANT les pouvoirs du Conseil d'administration prévus à l'article 70 de la *Loi sur le Barreau* et à l'article 55.0.1 du *Code des professions*;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration peut à la fois se prononcer quant à la requête en réinscription et quant à la limitation volontaire de la pratique du Requérant;

D'ACCUEILLIR la requête en réinscription du Requérant, et ce, à compter du 1^{er} avril 2025;

D'ENTÉRINER le Consentement du Requérant à limiter volontairement sa pratique aux seules activités liées au droit de la jeunesse;

D'ORDONNER la publication de cette limitation conformément à l'article 182.9 du *Code des professions*.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

Inf : Ce point n'est pas traité par les membres du Conseil d'administration.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 SUIVI DU CONSEIL DES SECTIONS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Ouimet souligne le rapport sur le forum sur l'accès à la justice du Barreau de Laval déposé à l'attention des membres du Conseil d'administration. Elle salue cette initiative portée par le Barreau de Laval et sa bâtonnière Sabrina St-Louis. Cette initiative découle notamment de l'objectif du Barreau du Québec et de recentrer la mission des barreaux de section sur la mission de protection du public. Tous les acteurs du milieu ont salué cette initiative qui a permis de créer des liens entre eux.

Une membre invite la direction générale à saluer ces initiatives et les promouvoir lors des prochaines séances du Conseil des sections. Mettre de l'avant des actions concrètes serait souhaitable pour inspirer l'ensemble des barreaux de section.

7.2 FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LES DEMANDES DE DÉLIVRANCES DE PERMIS, DEMANDES D'AUTORISATIONS SPÉCIALES ET DEMANDES DE RÉVISION DE PERMIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec les recommandations soumises.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif daté du 14 mars 2025 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT le tableau préparé par le Service des finances détaillant l'inflation des prix liés aux frais facturés pour la délivrance de permis d'exercice, d'autorisations spéciales et de demandes de révision;

D'INDEXER les frais administratifs et les frais de demandes de révision pour l'exercice 2025-2026 comme suit :

Demande	Prix actuel	Prix indexé
Demande de délivrance de permis soumise au SOAJ	243 \$	248\$
Demande de délivrance d'une autorisation spéciale (42.4 C.P.) (1 à 10 demandes)	243 \$	248\$
Demande de délivrance d'une autorisation spéciale (42.4 C.P.) (10 à 50 demandes)	1182\$	1209\$

Demande de délivrance d'une autorisation spéciale (42.4 C.P.) (Plus de 50 demandes-cas exceptionnel)	2350\$	2403\$
Demandes de révision en vertu des règlements ALPAQ et ARM	348\$	356\$

7.3 NOMINATIONS - COMITÉ DE CANDIDATURES ET ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU CAIJ

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord avec les recommandations.

M^e Ouimet rappelle qu'une réunion annuelle a lieu entre le CAIJ et les partenaires relativement aux cotisations du CAIJ. Les représentants du CAIJ proposent une augmentation de 2,5%. Les partenaires ont émis des réserves sur une telle augmentation considérant l'exercice actuel de rationalisation des locaux. Cela étant dit, plusieurs services additionnels seront déployés et la fermeture des locaux entraînera des coûts.

L'augmentation 2026-2027 a été acceptée par les partenaires, sous réserve d'évaluer à nouveau l'augmentation à la suite des commentaires des membres en AGAM et de l'évolution de la situation de rationalisation des locaux. Me Ouimet et madame la bâtonnière Claveau recommandent cette augmentation sous réserve qu'elle soit réévaluée en décembre 2025 comme les autres cotisations du Barreau du Québec. Une recommandation en ce sens sera présentée au Conseil d'administration pour adoption en mai.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 2 du règlement numéro 2 des règlements généraux du CAIJ qui prévoit que le Barreau du Québec forme un comité des candidatures formé de cinq membres désignés;

CONSIDÉRANT l'article 5 du règlement numéro 1 des règlements généraux du CAIJ qui prévoit que le Barreau du Québec nomme neuf délégués pour le représenter à l'assemblée générale annuelle du CAIJ;

CONSIDÉRANT les représentants désignés par le Barreau de Montréal, le Barreau de Québec et l'Association des Barreaux de Province (ABP);

DE NOMMER au comité des candidatures les personnes suivantes :

- M^{me} la bâtonnière Catherine Claveau, à titre de représentante du Barreau du Québec ou M^e Catherine Ouimet à titre de substitut;
- M^e Valérie Assouline, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M^e Tamara Davis, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M^{es} Harry Dikranien et Véronique Collard, à titre de suppléants en l'absence d'un des membres désignés pour le Barreau de Montréal;
- M^e Isabelle Poitras, à titre de représentante du Barreau de Québec;

- M^{es} Nicolas Moisan et Stéphane Lavoie, à titre de suppléants en l'absence d'un des membres désignés pour le Barreau de Québec;
- M^e Catherine Roberge, à titre de représentante de l'ABP;

DE NOMMER à titre de délégués du Barreau du Québec aux fins de représentation à l'Assemblée générale annuelle du CAIJ les personnes suivantes :

- Le bâtonnier du Québec, à titre de représentant du Barreau du Québec, ou M^e Catherine Ouimet à titre de substitut;
- M^e Valérie Assouline, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M^e Mathieu Jacques, à titre de représentant du Barreau de Montréal;
- M^e Marie-France Le Bel, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M^e Peter Moriatis, à titre de représentant du Barreau de Montréal;
- M^e Tamara Davis, à titre de représentante du Barreau de Montréal;
- M^{es} Harry Dikranien et Véronique Collard, à titre de suppléants en l'absence d'un des membres désignés pour le Barreau de Montréal;
- M^e Martin D. Charest, à titre de représentant de l'ABP;
- M^e Isabelle Poitras, à titre de représentante du Barreau de Québec;
- M^e Samuel Massicotte, à titre de représentant du Barreau de Québec;
- M^{es} Nicolas Moisan et Stéphane Lavoie, à titre de suppléants en l'absence d'un des membres désignés pour le Barreau de Québec.

7.4 STÉNOGRAPHES - SUIVI DE L'ÉTUDE SUR LES ENJEUX ET OPPORTUNITÉS DE LA PRATIQUE DE LA STÉNOGRAPHIE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M^e Ouimet résume l'état de ce dossier. Elle rappelle que l'École de sténographie judiciaire avait transféré ses activités à l'Institut Grasset. Ce dernier avait remis en question le faible taux de succès des étudiants aux examens du Comité de sténographie.



7.5 COMITÉ AVISEUR - ENQUÊTEUR EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la note de service de M^e Éliane Hogue, avocate au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 4 mars 2025;

DE RETIRER M^e Nathalie Guertin, directrice des affaires juridiques du Barreau de Montréal de la liste des membres du Comité aviseur d'enquête en exercice illégal;

DE NOMMER M^e Eva Sikora, avocate au Secrétariat de l'Ordre et des Affaires juridiques du Barreau du Québec, membre du Comité aviseur d'enquête en exercice illégal;

DE NOMMER M^e Eva Sikora, avocate au Secrétariat de l'Ordre et des Affaires juridiques du Barreau du Québec, enquêteuse de l'Ordre en matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre, bénéficiant des pouvoirs prévus à l'article 192 du *Code des professions* et de l'immunité au sens de l'alinéa 7 de l'article 193 du *Code des professions*;

DE NOMMER M^e Marie-Anne Filiatrault, avocate en exercice illégal au Barreau de Montréal, membre du Comité aviseur d'enquête en exercice illégal;

DE NOMMER M^e Marie-Anne Filiatrault, avocate en exercice illégal au Barreau de Montréal, enquêteuse de l'Ordre en matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre, bénéficiant des pouvoirs prévus à l'article 192 du *Code des professions* et de l'immunité au sens de l'alinéa 7 de l'article 193 du *Code des professions*;

DE RENOUVELER les membres suivants au Comité aviseur d'enquête en exercice illégal et à titre d'enquêteuses et d'enquêteur de l'Ordre en matière d'exercice illégal et d'usurpation de titre, bénéficiant des pouvoirs prévus à l'article 192 du *Code des professions* et de l'immunité au sens de l'alinéa 7 de l'article 193 du *Code des professions* :

- M^e Isabelle Haché, avocate en exercice illégal au Barreau de Montréal;
- M^e Éliane Hogue, avocate au Secrétariat de l'Ordre et des affaires juridiques du Barreau du Québec;
- M^e Réa Hawi avocate au Secrétariat de l'Ordre et des affaires juridiques du Barreau du Québec;

- **M^e André-Philippe Mallette, avocat au Secrétariat de l'Ordre et des affaires juridiques du Barreau du Québec.**

7.6 OCTROI DU TITRE D'AVOCAT À TITRE POSTHUME

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif daté du 12 mars 2025 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT [REDACTED]

CONSIDÉRANT la demande formulée par ses proches et ses collègues;

CONSIDÉRANT qu'elle a été déclarée admissible à l'exercice de la profession d'avocate par le Comité d'accès à la profession;

CONSIDÉRANT qu'elle était en train de compléter son stage de formation professionnelle au moment de son décès;

CONSIDÉRANT les décisions précédentes du Barreau du Québec quant à des demandes similaires;

DE RECONNAÎTRE, à titre posthume [REDACTED]

D'INDIQUER au Service des greffes **DE PROCÉDER** aux opérations appropriées;

DE MANDATER le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques et le Service des greffes afin d'établir une politique applicable quant à ce type de demande.

7.7 ÉVALUATION DE PERFORMANCE ET DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE (HUIS CLOS)

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation déposée et traitent ce point à huis clos.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'évaluation de la performance et de la détermination de la rémunération de la directrice générale.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

8. DIVERS

Inf : Il n'y a aucun point traité à cette section lors de la présente séance.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 14 MARS 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.4 JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE DU 10 FÉVRIER 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.5 DÉCISION DU COMITÉ DES REQUÊTES DU 10 FÉVRIER 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.6 DÉCISION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DU 26 FÉVRIER 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.7 DÉCISION DU COMITÉ DES REQUÊTES DU 5 MARS 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

Catherine Claveau
Bâtonnière du Québec

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre